

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Etaient Présents :

Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Monsieur Jean-Paul LACOMBE, Monsieur Daniel CREDEVILLE, Madame Catherine BAPTISTE, Monsieur Michel CHOUZENOUX, Madame Micheline ALLEMANDOU, Madame Aurélie LACOMBE, Monsieur Roger DENDONCKER, Monsieur Christophe GRAND, Madame Méggie PONS, Monsieur Pierre DUCCELLIER, Monsieur Alain MASSY, Monsieur Fabrice FRADIN, Monsieur Tony PEYTAVY.

Excusés sans pouvoir : Madame Monique PUYGAUTHIER.

Secrétaire de séance : Madame Catherine BAPTISTE

DELIBERATIONS

Autorisation permettant le recrutement d'agents contractuels de remplacement votants : 14 pour : 14

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Election des délégués pour le SIAEP du Périgord Est votants : 14 pour : 14

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Périgord Est. Monsieur le Maire précise que la Commune de Beauregard de Terrasson est représentée au Syndicat par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit les délégués qui siégeront au SIAEP DU PERIGORD EST :

- Délégués titulaires : M. Roger DENDONCKER, M. Michel CHOUZENOUX
- Délégués suppléants : M. Alain MASSY, M. Lionel ARMAGHANIAN

Election des représentants de la Commune de BEAUREGARD DE TERRASSON au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE votants : 14 pour : 14

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne. Elle est représentée par deux délégués (2 titulaires et 2 suppléants) élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L. 5211-7, L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Délégués titulaires : M. Roger DENDONCKER, M. Lionel ARMAGHANIAN
- Délégués suppléants : M. Alain MASSY, M. Michel CHOUZENOUX

Désignation des membres des Commissions municipales votants : 14 pour : 14

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner au sein des commissions suivantes :

<u>Finances – budgets</u> Président : Lionel ARMAGHANIAN	Jean-Paul LACOMBE – Michel CHOUZENOUX – Daniel CREDEVILLE – Fabrice FRADIN
<u>Urbanisme - réseaux</u> Président : Lionel ARMAGHANIAN	Michel CHOUZENOUX – Roger DENDONCKER – Daniel CREDEVILLE
<u>Affaires scolaires</u> Vice-Président : Jean-Paul LACOMBE	Aurélie LACOMBE – Méggie PONS – Catherine BAPTISTE
<u>Garderie – Restaurant d'enfants</u> Vice-Président : Aurélie LACOMBE	Jean-Paul LACOMBE – Catherine BAPTISTE – Méggie PONS
<u>Petite enfance - jeunesse</u> Vice-Président : Aurélie LACOMBE	Méggie PONS – Jean-Paul LACOMBE – Catherine BAPTISTE – Micheline ALLEMANDOU
<u>Bibliothèque - culture</u> Vice-Président : Jean-Paul LACOMBE	Aurélie LACOMBE- Méggie PONS – Catherine BAPTISTE – Micheline ALLEMANDOU – Monique PUYGAUTHIER
<u>Valorisation du patrimoine</u> Vice-Président : Jean-Paul LACOMBE	Pierre DUCCELLIER – Christophe GRAND – Fabrice FRADIN
<u>Environnement – cadre de vie</u> Vice-Président : Daniel CREDEVILLE	Tony PEYTAVY – Michel CHOUZENOUX – Catherine BAPTISTE – Christophe GRAND
<u>Affaires sociales et associations</u> Vice-Président : Cathy BAPTISTE	Monique PUYGAUTHIER – Aurélie LACOMBE – Micheline ALLEMANDOU – Jean-Paul LACOMBE

Communication Vice-Président : Cathy BAPTISTE	Micheline ALLEMANDOU – Jean-Paul LACOMBE – Fabrice FRADIN
Voirie – bâtiments - cimetière Vice-Président : Michel CHOUZENOUX	Daniel CREDEVILLE – Roger DENDONCKER – Christophe GRAND – Pierre DUCCELLIER – Alain MASSY
Equipements sportifs et de loisirs Vice-Président : Michel CHOUZENOUX	Tony PEYTAVY – Christophe GRAND – Daniel CREDEVILLE
Fêtes et cérémonies - animations Vice-Président : Daniel CREDEVILLE	Fabrice FRADIN – Micheline ALLEMANDOU – Pierre DUCCELLIER – Michel CHOUZENOUX – Méggie PONS

Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

votants : 14 pour : 14

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que : dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont élus à la commission d'appel d'offres en tant que membres titulaires : Roger DENDONCKER, Michel CHOUZENOUX, Daniel CREDEVILLE. Membres suppléants : Christophe GRAND, Alain MASSY, Pierre DUCCELLIER

Attribution logement Passage du Marchadial

votants : 14 pour : 14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M.et Mme Bruno SOUSSAINTJEAN actuellement locataires Passage du Marchadial, ont donné congé selon le préavis en vigueur. Monsieur le Maire indique que ce logement bénéficie d'une convention avec l'Etat et est inscrit à l'inventaire des logements locatifs sociaux. Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Florence LEROYER. Considérant le montant maximum du loyer mensuel pratiqué au m2 de surface utile mentionnée dans la convention, et actualisé au 1er janvier 2019 pour un montant de 516.96€. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'attribuer le logement Passage du Marchadial à compter du 1.08.2020 à Mme Florence LEROYER
- fixe le loyer à 400 euros par mois payable à terme échu (hors charge de maintenance du poêle à granulés)
- précise que le montant de la caution s'élève à 1 mois de loyer.

Réfection de la toiture de la Chapelle St Roch – plan de financement

votants : 14 pour : 14

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que suite à des chutes d'ardoises au printemps un couvreur était passé resuivre la toiture de la chapelle St Roch. Cependant il est nécessaire d'envisager la réfection de la toiture dans son intégralité vu son très mauvais état. Monsieur le Maire présente un devis estimatif de 25 356.40 € HT soit 30 427.68 € TTC comprenant un nivelage de la charpente et la pose d'ardoises de Travassac clouées à la pointe de cuivre et la pose de gouttières en cuivre. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du contrat de projets communaux, et de déposer une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Les modalités de financement seraient donc comme suit :

COUT DE L'OPERATION	HT	TTC
Réfection charpente, pose d'ardoises du pays, Pose de gouttières	25 356.40	30 427.68
PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil Départemental : contrat de projets communaux (25%)		6 339.00
Etat : DETR (25%)		6 339.00
Total subventions		12 678.00
Autofinancement		17 749.68
Total opération		30 427.68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Adopte le plan de financement, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Vote des 4 taxes directes locales

votants : 14 pour : 14

Vu l'état 1259 portant modification des bases nettes d'imposition des deux taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le vote des taux d'imposition de l'année 2020 comme suit :> TAXE FONCIERE BATIE : 18.04 % > TAXE FONCIERE NON BATIE : 87.81 %. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Vote des budgets 2020 : budget principal et budgets annexes

votants : 14 pour : 14

Budget principal (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	881 016.42
	Investissement	684 179.68
Budget logements sociaux (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	24 895.41
	Investissement	32 188.72
Budget multiple rural (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	2 500.00
	Investissement	7 423.99

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.